

Règlement

Centre d'hébergement Chavacots

Généralité :

- Ce document fait partie intégrante du règlement du Centre de Formation Polybat des Paccots.
- Le centre d'hébergement de Chavacots est mis à la disposition des apprenants qui n'ont pas la possibilité de rentrer chez eux, le soir, lors des différents séjours au centre de formation Polybat des Paccots.
- **Les personnes qui ne respecteront pas le présent règlement seront définitivement exclues du centre d'hébergement.**
- **Un surveillant sera présent sur place toutes les nuits et fera respecter le présent règlement.**
 - **En cas d'évènement particulier, les utilisateurs du centre d'hébergement Chavacots se conformeront aux directives du surveillant.**

Horaires :

- **Pour respecter le sommeil des autres usagers, aux abords du centre d'hébergement ainsi qu'à l'intérieur de celui-ci, on veillera à ne pas faire de bruit à partir de 22h00**
- **Dès 22h 30, la porte principale du centre d'hébergement sera fermée à clé et, les retardataires n'auront plus accès au logement.**

Fumée, alcool :

- Il est interdit de fumer dans tous les locaux du Centre d'hébergement des Chavacots aux Paccots.
 - Il est également interdit de fumer sur les **balcons** des chambres.
- Pour autant que l'emplacement prévu soit respecté et que les mégots ne traînent pas par terre, il est autorisé de fumer devant l'entrée principale du Centre d'hébergement des Chavacots, à l'extérieur des locaux.
 - Des cendriers sont à disposition pour déposer les mégots de cigarettes.
- La consommation d'alcool est interdite dans tous les locaux du CFPP

Des contrôles seront effectués dans les chambres et les contrevenants seront définitivement interdits d'hébergement dans le Centre des Chavacots

Ordre et propreté du site :

- Dans les locaux du Centre d'hébergement des Chavacots et aux abords de ceux-ci, l'ordre et la propreté sont de mise. Les déchets seront déposés dans les poubelles et les containers de recyclage mis à disposition.
- Il est formellement interdit de modifier la disposition des chambres et de déplacer le mobilier mis à disposition dans les différents locaux du Centre d'hébergement.
- Il est interdit de cuisiner dans les chambres et autres locaux du CFPP

Prise des chambres, début du séjour :

- Lors de l'arrivée le premier jour, avant la première heure de cours (10h30) :
 - Encaissement de la caution de Fr. 50.00 (obligatoire le premier jour du bloc)
 - Nomination d'un chef de chambre. (responsable de l'ordre et de la propreté en chambre), remise des clés
 - Contrôle de l'inventaire des chambres

- Lors de la pause de midi, **au plus tard**, mise en place du drap de lit sur le molleton existant, de la housse du duvet et de l'oreiller.
 - A 13h00, retour de l'inventaire des chambres, signé par le chef de chambre
 - Passé ce délai, plus aucune réclamation ne sera prise en compte
 - A 13h00, contrôle des chambres par les responsables de Chavacots
 - Si les lits ne sont pas faits, les employées de Chavacots feront les lits et, une somme de Fr. 10.00 sera retenue sur la caution.
 - Pour les apprenants qui suivent les CIE à Châtel-St-Denis, le contrôle en chambre sera effectué à 19h30
 - Si les lits ne sont pas faits, les employées de Chavacots feront les lits et, une somme de Fr. 10.00 sera retenue sur la caution.

Tous les matins :

- Mise en ordre des chambres :
 - Duvets et oreillers pliés sur les lits
 - Effets personnels rangés dans les valises, sacs ou placards
 - Papiers et autres détritres dans les poubelles, (attention au tri des déchets)
 - Stores relevés
 - Lumières et télévisions éteintes

Reddition des chambres, week-end intermédiaire :

- Lors du dernier jour, avant la première heure de cours :
 - Enlèvement du drap de lit (sans enlever le molleton), de la housse du duvet et de l'oreiller, dépose dans le corridor.
 - Evacuation des valises, sacs et autres effets personnels
 - Contrôle des armoires
 - Balayage de la chambre, de l'espace cuisine, de la salle de bain et du balcon.
 - Papiers et autres détritres dans les poubelles, (attention au tri des déchets)
 - Retour des clés au plus tard avant la reprise du travail
 - A 09h00, contrôle des chambres
 - Si les lits ne sont pas défaites, les employées des Chavacots déferont les lits et, une somme de Fr. 10.00 sera retenue sur la caution.

PAS DE RETOUR DE CAUTION A LA FIN DE LA PREMIERE SEMAINE

Reprise des chambres, week-end intermédiaire :

- Lors de l'arrivée le premier jour, avant la première heure de cours :
 - Nomination d'un chef de chambre. (responsable de l'ordre et de la propreté en chambre) remise des clés
 - Contrôle de l'inventaire des chambres
- Lors de la pause de midi, **au plus tard**, mise en place du drap de lit sur le molleton existant, de la housse du duvet et de l'oreiller.
 - A 13h00, retour de l'inventaire des chambres, signé par le chef de chambre
 - Passé ce délai, plus aucune réclamation ne sera prise en compte
 - A 13h00, contrôle des chambres
 - Si les lits ne sont pas faits, les employées des Chavacots feront les lits et, une somme de Fr. 10.00 sera retenue sur la caution.
 - Pour les apprenants qui suivent les CIE à Châtel-St-Denis, le contrôle en chambre sera effectué à 19h30
 - Si les lits ne sont pas faits, les employées des Chavacots feront les lits et, une somme de Fr. 10.00 sera retenue sur la caution.

Reddition des chambres, fin du séjour :

- Lors du dernier jour, avant la première heure de cours :
 - Enlèvement du drap de lit (sans enlever le molleton), de la housse du duvet et de l'oreiller, dépose dans le corridor.
 - Evacuation des valises, sacs et autres effets personnels
 - Contrôle des armoires
 - Balayage de la chambre, de l'espace cuisine, de la salle de bain et du balcon.
 - Papiers et autres détritrus dans les poubelles, (attention au tri des déchets)
 - Retour des clés au plus tard avant la reprise du travail
 - A 09h00, contrôle des chambres
 - Si les lits ne sont pas défait, les employées des Chavacots déferont les lits et, une somme de Fr. 10.00 sera retenue sur la caution.

Restitution de la caution de Fr. 50.00, seulement à la fin des cours

Selon l'état des chambres et du matériel, restitution partielle de la caution, selon tarif ci-dessous.

- Lit pas fait : Fr. 10,00
- Lit pas défait : Fr. 10,00
- Poubelles pas triées : Fr. 5,00 par occupant de la chambre
- Dégâts au matériel : Selon liste de prix

Association Polybat, Les Paccots

Jean-Charles Mottet, directeur

